

FÉDÉRATION  
FRANÇAISE DE  
PARACHUTISME

Paris, le 28 mai 2009

Mesdames, Messieurs les Président(e)s  
/ Gérant(e)s des structures affiliées  
et/ou agréées – Ligues – Comités Dé-  
partementaux

**Copie :**

- Comité Directeur
- Direction Technique Nationale
- Personnels du Siège

Réf. 09.0986

## LETTRE D'INFORMATION N° 2

Mesdames, Messieurs,

Début mai et presque 2 mois après mon élection à la présidence de la Fédération, j'avais décidé de faire le point de la situation et des travaux engagés par mon équipe.

Quelques semaines plus tard, le bureau directeur a souhaité vous tenir informés régulièrement des actions entreprises au sein de notre fédération.

### 1 – LA FIN DE MISSION DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL

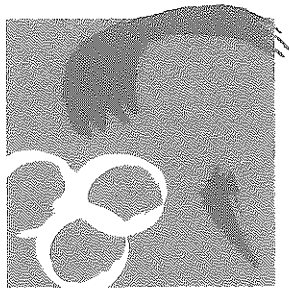
*« La mission du directeur technique national de fédération s'achève avec l'élection du nouveau président, ne peut être prolongée pour la nouvelle olympiade que par une décision de renouvellement conformément aux dispositions du code du sport (R 131-16 et R 131-17). ».*

Par directive de la Direction des Sports d'octobre 2008, il a été décidé que :  
*« Les personnels occupant la fonction de DTN ne peuvent prétendre qu'à 3 renouvellements de mandat maximum soit 12 années auprès des fédérations ».*

En début de mandat, le bureau directeur a reçu le directeur technique national le 6 avril 2009 afin de faire un point de situation, le 23 avril 2009 avec ses 2 adjoints en charge de la formation et du haut niveau. Un nouvel entretien a eu lieu le 15 mai.

Association reconnue  
d'utilité publique  
par Décret du 2 mai 1986  
sous la tutelle du  
Ministère de la Santé, de la  
Jeunesse et des Sports  
et affiliée au C.N.O.S.F

62, rue de Fécamp  
7 5 0 1 2 P A R I S  
N° SIRET 784 405 912 00092  
A P E 9 3 1 2 Z  
Tél : 01 53 46 68 68  
Fax : 01 53 46 68 70  
Email: ffp@ffp.asso.fr  
internet : www.ffp.asso.fr



FÉDÉRATION  
FRANÇAISE DE  
PARACHUTISME

La Direction Technique Nationale doit exécuter la politique et le plan de développement validés par nos instances dirigeantes, ainsi qu'appliquer le budget prévisionnel révisé pour contribuer au redressement financier adopté par le Comité Directeur.

A tous les étages de notre fédération, des efforts importants ont été demandés. Ces propositions n'ont pas reçu l'adhésion du directeur technique national, ni la confiance attendue.

J'ai donc décidé de ne pas renouveler Monsieur Jean Marc SEURIN dans ses fonctions de directeur technique national de la fédération française de parachutisme.

Ce choix de non renouvellement de fonction s'est imposé de lui même.

## **2 – LE BILAN FINANCIER DU 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE**

Nous avons demandé à l'expert comptable de dresser un bilan financier intermédiaire de la fédération pour le 1<sup>er</sup> trimestre. Le 12 mai dernier, les travaux ont été présentés au trésorier et à moi-même. Il en ressort que le résultat d'exploitation du premier trimestre 2009 est déficitaire de 38 430 euros.

Le bureau directeur a attiré l'attention sur l'obligation de suivre strictement le budget prévisionnel révisé.

## **3 – LE CONTRAT D'ASSURANCES 2010/2012**

Comme indiqué dans ma 1<sup>ère</sup> lettre d'information, la négociation du contrat d'assurances 2010 / 2012 est en cours de finalisation. La signature doit intervenir courant juin.

Je vous communiquerai un état complet de ce dossier dans les meilleurs délais.

## **4 – LA REUNION DES PRESIDENTS DE LIGUES ET LE PLAN FEDER- RAL**

### **Réunion des président(e)s de ligues**

Comme je vous l'avais indiqué, j'ai souhaité réunir les Président(e)s de Ligues afin de leur présenter les grandes orientations et les grands projets de notre mandat. Le 27 mai, l'ensemble des président(e)s a répondu à notre invitation afin de signer la convention de développement pluriannuel avec la Fédération, en lien avec les directives de notre Ministère de tutelle.

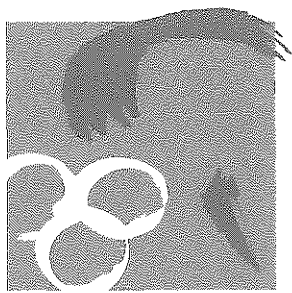
Je précise que les Ligues sont les organes déconcentrés de la fédération au niveau régional et ont toute délégation pour conduire la politique de la fédération au sein de leur région. Elles sont également les relais entre les clubs, écoles et la fédération.

### **Projet fédéral**

Sur proposition du Bureau, le Comité Directeur a validé le projet fédéral de développement 2009 / 2012 qui retrace le projet de politique que nous avons commencé à mettre en application. Les Ligues ont été invitées à mettre en œuvre le projet fédéral et leurs actions seront évaluées annuellement.

Association reconnue  
d'utilité publique  
par Décret du 2 mai 1986  
sous la tutelle du  
Ministère de la Santé, de la  
Jeunesse et des Sports  
et affiliée au C.N.O.S.F

62, rue de Fécamp  
7 5 0 1 2 . P A R I S  
N° SIRET 784 405 912 00022  
A P E 9 3 1 2 Z  
Tél : 01 53 46 68 68  
Fax : 01 53 46 68 70  
Email: ffp@ffp.asso.fr  
Internet : www.ffp.asso.fr



FÉDÉRATION  
FRANÇAISE DE  
PARACHUTISME

D'autre part, les ligues auront loisir de conventionner avec les comités départementaux qui dépendent du territoire de la ligue afin d'impulser le projet fédéral 2009 / 2012 dans toutes les structures.

## 5 – LA CHARTE DES ECOLES, LE LABEL « ECOLE FRANCAISE DE PARACHUTISME ET L’AFFILIATION DES CLUBS

### Charte d'agrément des écoles

Le comité directeur du 17 avril a missionné Olivier JEAN BAPTISTE pour réfléchir à l'évolution et à la réécriture de la charte d'agrément des écoles. Les travaux doivent être présentés au comité directeur du 11 septembre 2009 pour une application dès 2010.

### Label « Ecole Française de Parachutisme »

Le comité directeur, sur proposition du bureau directeur, a validé les nouveaux critères du label « Ecole Française de Parachutisme » lors de sa réunion du 27 mai.

Il convient de préciser que le label « E.F.P » créé en 2003, est ouvert à toutes les écoles agréées par la fédération. **Ce label est une garantie de qualité de services et de moyens que peut proposer la structure.**

La fédération souhaite poursuivre les actions en faveur des écoles labellisées :

- poursuivre les actions liées à la communication et à la promotion de notre discipline (dépliants, affiches, panneau d'affichage, mention des écoles labellisées sur le site internet fédéral, etc.),
- soutenir les démarches des écoles labellisées auprès des collectivités territoriales et étatiques dans le cadre de leur projet de développement (infrastructures, demandes au CNDS, matériels, emplois, etc.),
- désigner, en priorité, les écoles labellisées pour l'organisation des compétitions fédérales, des stages fédéraux de formation des cadres et des dirigeants, des stages de détection et perfectionnement aux disciplines de compétition, des stages fédéraux équipes de France et jeunes, d'actions fédérales spécifiques.

### Affiliation des clubs

Enfin, je vous informe que le secrétaire général a en charge la vérification du dossier administratif de toutes les structures affiliées. Un important travail va être entrepris par les services administratifs de la fédération. Courant juin, vous recevrez une fiche d'état détaillée précisant les éléments manquants dans votre dossier et les actions à entreprendre pour la réaffiliation 2010.

J'attire votre attention sur l'importante nécessité de procéder à cette mise à jour et compte bien évidemment sur votre étroite collaboration. Le secrétaire général reste à votre disposition pour toute difficulté que vous pourriez rencontrer dans le cadre de ce dossier.

Association reconnue  
d'utilité publique  
par Décret du 2 mai 1986  
sous la tutelle du  
Ministère de la Santé, de la  
Jeunesse et des Sports  
et affiliée au C.N.O.S.F

62, rue de Fécamp  
7 5 0 1 2 P A R I S  
N° SIRET 784 405 912 00022  
A P E 9 3 1 2 Z  
Tél : 01 53 46 68 68  
Fax : 01 53 46 68 70  
Email: ffp@ffp.asso.fr  
Internet : www.ffp.asso.fr



FÉDÉRATION  
FRANÇAISE DE  
PARACHUTISME

## 6 – LE BULLETIN OFFICIEL DE LA FEDERATION

Dans un souci d'économie budgétaire, je vous informe que le bureau directeur a décidé d'arrêter la revue « FFP Contacts » sous sa forme actuelle. **Le bulletin officiel de la fédération devient gratuit, trimestriel et sera transmis par voie électronique.**

Je reste, bien entendu, ainsi que toute mon équipe, à votre écoute, à votre disposition et attentive à toutes vos remarques.

Je vous adresse à toutes et à tous mes sincères salutations sportives.

Marie-Claude FEYDEAU

Présidente

Association reconnue  
d'utilité publique  
par Décret du 2 mai 1986  
sous la tutelle du  
Ministère de la Santé, de la  
Jeunesse et des Sports  
et affiliée au C.N.O.S.F

62, rue de Fécamp  
75 0 1 2 PARIS  
N° SIRET 784 405 912 00092  
A P E 9 3 1 2 Z  
Tél : 01 53 46 68 68  
Fax : 01 53 46 68 70  
Email: ffp@ffp.asso.fr  
Internet : www.ffp.asso.fr